

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2009

L'an deux mil neuf et le trente et un mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PORTEBOIS, Maire.

Présents : M. PORTEBOIS, Mme PELLARIN, MM. VENDERBURE, LEDRAPPIER, GUESNIER, LIVET, GUFFROY, Mme JAROT, MM. LUIRARD, ALGIER, PERRIN, DUVERT, LAMARRE, Mmes BARRAS, CLEDIC, MM. DAUREIL, PRAYEZ, DEHAIS et Mme ANNEET

Monsieur PERRIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers afférents au Conseil Municipal : 19

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de Conseillers présents : 19

Date de la convocation : 20.03.2009

Date de l'affichage : 21.03.2009

Le compte-rendu de la précédente réunion a été lu et approuvé.

✓ COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Au nom de la commission de finances Madame PELLARIN donne lecture du compte administratif 2008 qui s'établit ainsi :

Un total de dépenses de : 5 326 194,97 €

Un total de recettes de : 5 622 134,63 €

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	1 683 259,05	2 555 786,27
Recettes	2 326 815,49	3 206 819,18
	643 556,44	651 032,91
Résultat 2007 reporté	- 1 087 149,65	88 499,96
Excédent global		295 939,66

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Elles s'élèvent à 1 683 259,05 € et représentent 32 % du total des dépenses pour 2008, auquel il faut ajouter le déficit 2007 qui s'élève à 1 087 149,65 €.

Elles peuvent être regroupées en 2 grands secteurs :

LES MOUVEMENTS FINANCIERS	Le remboursement de la dette	149 128,61	1 149 128,61
	Les immobilisations financières	1 000 000,00	
LES EQUIPEMENTS			534 130,44
TOTAL DES OPERATIONS REELLES	1 683 259,05		
TOTAL GENERAL			1 683 259,05

Au compte 21 : Les immobilisations réalisées dont les principaux postes sont les suivants :

	Dépenses	Reste à réaliser
Travaux de voirie	236 296,16	60 540
Environnement - Espaces verts	3 431,61	15 732
Rues St Simon et du Marais	74 516,47	89 683
Aménagement du centre-bourg	239,00	
Cimetière	19 441,95	
Réseaux divers	7 548,66	25 531
Bâtiments scolaires	33 143,47	9 156
Salle polyvalente	21 723,76	35 000
Eglise	52 253,24	42 746
Complexe sportif	42 642,18	2 000
Atelier municipal	10 914,29	6 000
Bâtiments administratifs	31 979,45	8 020
TOTAL	534 130,44	294 228

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Elles s'élèvent à 2 326 815,49 € et représentent 41 % du total des recettes compte tenu de l'excédent de fonctionnement capitalisé. Les grands secteurs sont les suivants :

LES OPERATIONS FINANCIERES	Fond de compensation de la T.V.A. et de la T.L.E.	136 368,66	1 223 518,31
	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 087 149,65	
LES EQUIPEMENTS	Subventions d'investissement	96 603,22	96 603,22
TOTAL DES OPERATIONS REELLES	1 320 121,53		
Opération d'ordre	Placements et intérêts		1 006 693,96
TOTAL GENERAL			2 326 815,49
RESTE A REALISER en subventions	Etat Département	131 917 121 300	

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Elles s'élèvent à 2 555 786,27 € et représentent 48 % des dépenses totales pour 2008.

Ces dépenses sont regroupées en grand secteur, à savoir :

Les charges à caractère général	Achat de fournitures	227 849,81	607 608,47
	Services extérieurs : prestations pour entretien des espaces verts, du poste de crue, des réseaux et voiries, des bâtiments, des feux tricolores, des rues (balayage)	234 510,41	
	Autres services : assurances, Fêtes, Communication, Transports	87 222,20	
	Impôts et taxes	4 954,00	
Les charges de personnel			729 408,95
Les charges de	Dont indemnités, contributions aux		

gestion courantes	syndicats, subventions aux associations, au C.C.A.S.		180 516,22
Les charges financières	Intérêts des emprunts		21 863,63
Les charges exceptionnelles	Dont allocations – primes et prix aux écoles		16 389,00
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		1 555 786,27	
Opération d'ordre	Placements		1 000 000,00
TOTAL GENERAL			2 555 786,27

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles s'élèvent à **3 206 819,18 €** et représentent 57 % du total des recettes de 2008
Et sont regroupées en grands secteurs, à savoir :

Les produits des services	Participations pour cantine, centre de loisirs, périscolaire et fêtes		69 340,99
Les impôts et taxes	dont Contributions directes	621 516,00	1 839 477,02
	et attribution de compensation ARC	1 152 606,00	
Dotations et participations	dont dotation forfaitaire : 159 722,00 €		215 457,46
Autres produits	Revenus des immeubles		41 705,60
Atténuation des charges	Remboursement (Indemnités journalières, contrat aidé par l'Etat)		17 801,21
Produits financiers	Produit des placements		18 622,53
Produits exceptionnels	Placements		1 001 328,90
Produits divers			3 085,47
TOTAL DES RECETTES REELLES		3 206 819,18	
Excédent de fonctionnement reporté			88 499,96
TOTAL GENERAL			3 295 319,14

Monsieur le Maire s'étant retiré, Madame PELLARIN, première adjointe fait procéder au vote du compte administratif de Monsieur le Maire, qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal et précise que l'excédent est en partie dû au fait que la première tranche de la rue St Simon n'est pas terminée ni celle de l'église.

Il profite de la venue de Monsieur FERRIEUX, Conseiller Général et Régional, pour le remercier de son soutien.

✓ AFFECTATION DES RESULTATS

Au nom de la commission de finances, Monsieur GUESNIER donne lecture au conseil du rapport suivant :

Les résultats tels qu'ils viennent d'être énoncés dans le Compte Administratif 2008 sont les suivants :

Excédent de la section de fonctionnement	739 532,87
Besoin de financement de la section d'investissement	443 593,21

Aussi nous vous proposons d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement, soit :

443 593,21 €

Il se dégage ainsi un excédent global de fonctionnement de :

295 939,66 €

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

✓ **COMPTE DE GESTION 2008**

Au nom de la commission de finances, Monsieur LIVET donne lecture au conseil du rapport suivant :

Après s'être fait présenter le Budget 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et à payer.

Après avoir entendu le compte administratif 2008,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant des soldes de l'exercice 2007 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites.

Considérant qu'il y a concordance entre les écritures du comptable et celles de l'ordonnateur.

Le Conseil Municipal :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2008 ;
2. Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2007 ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

✓ **BUDGET PRIMITIF 2009**

Au nom de la commission de finances, Monsieur LEDRAPPIER donne lecture du budget primitif 2009 qui comprend la prévision de dépenses et de recettes pour l'année 2009 et reprend les résultats de l'exercice 2008 :

- Capitalisation de l'excédent de fonctionnement à
l'article 1068 de la section d'investissement : 443 593,21 €
- Reprise de l'excédent de fonctionnement reporté à
l'article 002 : 295 939,66 €

vous propose d'inscrire au Budget les crédits ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011	Charges à caractère général	645 000
60	Achat de fournitures	271 800
61	Prestations services extérieurs	258 000
62	Autres services extérieurs (Indemnités-Honoraires- Annonces-Fêtes - Publications-Télécom- Affranchissement)	105 200
635	Impôts et taxes	10 000
012	Charges de personnel	720 000
	Dont policier municipal : 23 000 €	

65	Autres charges de gestion courante	210 980
	Indemnités et frais de mission	58 000
	Participation aux syndicats et Maison des Enfants	57 000
	Subventions aux associations locales	43 000
	Participation : musique, séjour de ski	16 980
	Subvention au CCAS	33 000
66	Charges financières (intérêts)	15 300
67	Charges exceptionnelles (Allocations, primes)	17 200
DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		1 608 480
023	Virement à la section d'investissement	936 842,66
DEPENSES TOTALES		2 545 322,66

RECETTES

70	Produits des services	68 300
73	Impôts et taxes	1 863 089
	dont produits des taxes	651 483
	compensation A.R.C.	1 152 606
	dotation de solidarité communautaire	17 500
74	Dotations subventions	229 194
	dont Dotation forfaitaire	165 397
75	Autres produits de gestion courante	50 500
	dont revenus des immeubles	45 100
6419	Remboursement sur rémunération de personnel	22 000
76	Produits financiers	15 300
77	Produits exceptionnels	1 000
RECETTES REELLES DE L'EXERCICE		2 249 383
002	Excédent antérieur reporté	295 939,66
RECETTES TOTALES		2 545 322,66

Monsieur le Maire formule les remarques suivantes : les charges de personnel n'ont pas été augmentées car les départs ont été remplacés par des contrats aidés ; par ailleurs, la subvention du CCAS a été sérieusement augmentée afin de pouvoir aider les familles en cette période de crise.

Madame BARRAS donne lecture de la section d'investissement du Budget 2009 :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

2 954 421,21

OPERATIONS FINANCIERES	Remboursement d'emprunt	146 600,00
	Placement	700 000,00
	Résultat reporté 2007	443 593,21

DESIGNATION	REPORT	PROPOSITIONS	TOTAL
Opération n° 11 – Voirie			460 540
- Travaux de voirie rue de la Bouloire		300 000	
- Travaux de voirie divers	60 540	100 000	
- Panneau d'affichage et de signalisation			
Opération n° 12 – Environnement			60 732
- Plantation d'arbres et d'arbustes	15 732		
- Travaux divers d'aménagement		20 000	
- Réimplantation de vignes		10 000	
- Parcours historique		15 000	

Opération n°13 – Rues St Simon et du Marais - Mise en souterrain réseaux et voirie	89 683	400 000	489 683
Opération n°15 – Cimetière - Parking cimetière		10 000	10 000
Opération n°16 – Réseaux divers - Réseaux d'électricité et illuminations	25 351		25 351
Opération n°17 – Zone humide - frais d'études		20 000	20 000
Opération n°30 – Bâtiments scolaires - Bâtiments scolaires - Mobilier et matériel informatique	9 156	30000	39 156
Opération n°40 – Salle polyvalente - Travaux de bâtiments - Remboursement Agglomération	5 000 30 000		35 000
Opération n°60 – Eglise - Travaux - Mur devant l'église	42 746	100 000	142 746
Opération n°70 – Sports - Parking complexe sportif - Filets pare-ballons	2 000	10 000 20 000	32 000
Opération n°90 – Atelier Municipal - Travaux de bâtiments - Acquisition d'un véhicule - Acquisition de matériel	6 000	15 000	21 000
Opération n°100 – Bâtiments administratifs - Travaux de bâtiments - Matériels de bureau et informatique	8 020	10 000 10 000	28 020
Opération n°110 – Aménagement de la RD 932		300 000	300 000
TOTAL	294 228	1 370 000	1 664 228

RECETTES

2 954 421,21

OPERATIONS FINANCIERES	Fond de compensation de T.V.A. et T.L.E.		123 080,34
	Excédent de fonctionnement capitalisé		443 593,21
	Virement de la section de fonctionnement		936 842,66
	Produit des cessions		1 000 000,00
DESIGNATION	REPORT	PROPOSITIONS	TOTAL
Opération n°12 – Environnement - Subvention d'état		15 000	15 000
Opération n°13 – Rues St Simon et du Marais - Subvention du département	57 000		57 000
Opération n°14 – Aménagement du Centre-bourg - Subvention d'Etat	110 932		110 932
Opération n°16 – Réseaux divers - Subvention du syndicat d'électricité		22 465	22 465
Opération n°60 – Eglise - Subvention d'état - Subvention du département	20 985 64 300		85 285
Opération n°70 – Complexe sportif - Subvention d'état		22 760	22 760
TOTAL	253 217	60 225	313 442

Monsieur le Maire ajoute qu'il est prévu de gros travaux de voirie sans compter les dégâts de l'hiver rigoureux ainsi que les travaux suivants :

- *Projet au niveau environnement : vignes – en cours d'élaboration mais les accords de subvention ne sont pas encore parvenus, il faut attendre juillet 2009, d'autre part, c'est un terrain communal et il faut rester vigilant car il y a des sangliers.*
- *Projet zone humide : report, il faudra de nombreuses réunions, cependant, si on n'attaque pas l'étude, il faudra réaliser le nettoyage des fossés avec un suivi par un homme de l'art.*
- *Bâtiments scolaires : depuis 2000, entretien régulier des 3 groupes avec périodiquement des changements de fenêtres.*
- *Sports : parking à reprendre – filets pare-ballons*
- *Services techniques : achat d'un véhicule car il y en a un à remplacer.*

✓ **FISCALITE LOCALE 2008**

Au nom de la commission de finances, Madame JAROT donne lecture au conseil du rapport suivant :

La création en 2005 d'une Communauté d'Agglomération a entraîné une taxe professionnelle unique gérée par cet établissement.

L'Agglomération de la Région de Compiègne attribue à présent une compensation de la taxe qui s'est élevée pour Clairoix, en 2008 à **1 152 606 €** et qui sera reconduite en 2009. Cependant, il appartient au Conseil Municipal de fixer le taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation tout en respectant certaines mesures législatives.

La base des impositions de 2009 a augmenté de 2,5 % et **le produit attendu s'élevant à 651 483 €**, nous vous proposons une augmentation de 1 % sur les taux qui seront fixés à :

Taxe d'habitation	7,89 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	13,76 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	44,90 %

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

✓ **PLAN DE RELANCE : remboursement anticipé du fonds de compensation de la T.V.A.**

Au nom de la commission de finances, Monsieur GUFFROY donne lecture au conseil du rapport suivant :
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1615-6,

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfecture constateront, au 1^{er} trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Nous vous proposons

- de prendre acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 769 914 €

- d'inscrire au budget de la commune de Clairoix 1 373 000 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 78 % par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat
- d'autoriser le maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune de Clairoix s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

✓ **AMENAGEMENT DE LA RUE SAINT SIMON, 2^{ème} TRANCHE : APPEL D'OFFRE**

Au nom de la commission de finances, Monsieur VENDERBURE donne lecture au conseil du rapport suivant :

Par délibération du 14 novembre 2006, le conseil municipal a programmé les travaux de mise en souterrain des réseaux et de réfection de voirie en trois tranches des rues Saint Simon et du Marais.

La 1^{ère} tranche est en cours de réalisation et votre commission des travaux souhaite un démarrage de la 2^{ème} tranche en 2009, par ailleurs, le Conseil Général vient d'autoriser le commencement des travaux avant l'accord de subvention.

Aussi, nous vous proposons d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Lancer la procédure d'appel d'offre
- La confier au service partagé de l'A.R.C. et
- Signer tous les actes administratifs y compris les marchés à venir

Par ailleurs la maîtrise d'œuvre avait été confiée à la Direction Départementale de l'Equipement mais celle-ci, dans le cadre d'une redéfinition de ses attributions, n'est plus compétente pour assurer cette mission, en conséquence, nous vous proposons de confier le suivi des travaux de la deuxième et troisième tranche aux services partagés de l'A.R.C.

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

Monsieur le Maire remercie les services de l'ARC car il aurait été nécessaire faire appel à un service privé qui n'aurait probablement pas repris la continuité des travaux.

✓ **GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A LA PASSATION DE MARCHES A BONS DE COMMANDE DESTINE A DES TRANSPORTS DANS LE CADRE DES ACTIVITES EXTRASCOLAIRES OU PERISCOLAIRES**

Au nom de la commission de finances, Monsieur DUVERT donne lecture au conseil du rapport suivant :

Différentes communes composant l'Agglomération de la Région de Compiègne ont émis le souhait d'optimiser leur masse d'achats tout en conservant, voire en améliorant la qualité du service.

Plusieurs communes ayant des besoins similaires, une consultation pourrait être lancée de façon conjointe.

Suite aux discussions menées avec les communes membres, il apparaît qu'un groupement de commandes pour du transport lié à des activités permettrait par effet de seuil, de réaliser des économies et une optimisation du service.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de retenir la procédure de groupement de commandes conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des marchés publics, dont pourraient être membres les collectivités suivantes : ARMANCOURT- BIENVILLE- CHOISY-AU-BAC- CLAIROIX- JANVILLE- JAUX- JONQUIERES- LA CROIX SAINT OUVEN - LE MEUX - MARGNY-LES-COMPIEGNE- SAINT JEAN AUX BOIS.- SAINT SAUVEUR - VENETTE- VIEUX MOULIN

La constitution du groupement et son fonctionnement seront formalisés par une convention qu'il vous est proposé d'adopter. La commune de Clairoix est désignée comme mandataire du groupement et mettra en place le formalisme nécessaire pour organiser la procédure de consultation des prestations avec l'assistance du service partagé des marchés publics de l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Le groupement prendra fin au terme de la procédure de passation des marchés. Chaque commune pourra, après désignation des prestataires par une commission ad hoc désignée dans la convention, signer son propre marché et l'exécuter sous sa responsabilité. La durée des marchés (allotissement) sera déterminée après la prise de connaissance de l'analyse financière des besoins.

Au vu des éléments présentés, il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver la création du groupement de commandes et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement ainsi que le lancement d'une consultation.

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

Monsieur le Maire signale qu'à Clairoix, le transport scolaire est une particularité, il a été demandé un groupement de commandes pour obtenir un meilleur prix. L'appel à la concurrence est financé par Clairoix et sera remboursé par les autres communes. Compiègne rejoindra par la suite le groupement lorsque son contrat sera terminé.

Monsieur LEDRAPPIER trouve cela dommage car c'est la fin des petites entreprises.

Monsieur le Maire pense qu'en agissant ainsi on assure plutôt la défense des petits mais il en reste peu puisque les Cars CHARLOT viennent d'être rachetés, il ne reste plus que STEPA.

✓ **DESTINATION DU DISPENSAIRE :**

Au nom de la commission de finances, Monsieur ALGIER donne lecture au conseil du rapport suivant :

Le dispensaire situé 4 rue de l'église à CLAIROIX, cadastré section AE n° 130, comprend un logement, des bâtiments annexes dans lesquels se tenaient autrefois les permanences de l'infirmière communale, un préau et une cave sur un terrain de 520 m². Ce logement est vacant depuis le 1^{er} janvier 2009 et a fait l'objet d'une visite de l'équipe municipale le 21 mars dernier.

Sa transformation en bâtiment destiné à recevoir du public nécessiterait d'importants travaux qui ne sont pas prévus dans le programme actuel des investissements.

En conséquence, il convient de décider de la destination de ce bâtiment communal, mais auparavant, nous vous proposons d'autoriser Monsieur le Maire à demander une estimation auprès de l'Administration des Domaines.

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

Lorsque l'estimation sera donnée, le conseil se penchera sur le devenir possible de ce bâtiment.

✓ **9 LOGEMENTS DE LA S.A. HLM :**

Au nom de la commission de finances, Madame ANNEET donne lecture au conseil du rapport suivant :

Par délibération du 14 novembre 2006, le conseil municipal a cédé à l'euro symbolique à la S.A. HLM un terrain cadastré section AH n° 102. L'Agglomération de la région de Compiègne a également cédé une parcelle à cette société et l'a viabilisée.

L'acte notarié a été signé le 11 décembre 2008 et mentionne les obligations ci-après :

« L'acquéreur prend l'engagement de construire des logements destinés aux personnes âgées de plus de 60 ans sous réserve du respect du cahier des charges techniques établi par les services de l'Agglomération et de la commune de Clairoix, du respect du permis de construire accordé par la commune et de la participation de la commune à l'attribution des logements. »

Or, cet organisme a fait parvenir en mairie une grille tarifaire des loyers affectés aux futurs logements de type IV qui ne correspondent pas aux engagements pris, car les logements figurant au permis de construire sont des types III et le prix des loyers était situé entre 450 et 480 € hors charges par logement.

Les tarifs proposés ne sont pas adaptés aux personnes concernées par ces logements et poseront des problèmes d'attribution, en conséquence, nous vous proposons d'exiger de la S.A. HLM :

- le respect du permis de construire,
- le respect des engagements pris aussi bien pour l'affectation des logements que pour le prix des loyers.

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

Monsieur le Maire précise que c'est un peu un rapport de colère car en 2006, 3 bailleurs (OPAC, CILOVA, SA HLM) ont été reçus : l'OPAC et le CILOVA, n'arrivaient pas à équilibrer les travaux, seule la SA HLM a répondu. Au démarrage le but était d'accueillir des personnes âgées et pas des familles. Nous avons donc écrit au Président et à ce jour, nous n'avons pas de réponse cependant les personnes âgées ne viendront pas pour un loyer de 750 €, en plus il y a 3 logements réservés pour le CILOVA avec le 1 % patronal. Ce sera difficile.

Monsieur ALGIER, qui a étudié le permis de construire commente : le plan d'aménagement des PC compte 4 appartements avec grenier aveugle, pour les rendre habitables, il faut une fenêtre de toit et dans ce cas, il y a non respect du PC ; 3 appartements avec vélux. Dans les plans, tout est noté en type III. Par rapport au tableau des tarifs, les garages sont plus petits, actuellement il y a plusieurs anomalies par rapport au PC. La validité du PC ne sera donnée que sur l'extérieur. L'aide de l'Etat est attribuée par rapport aux m² de surface habitable.

Monsieur le Maire ne peut arrêter les travaux actuellement, seul le Tribunal Administratif peut les interrompre si nécessaire.

✓ ACQUISITION D'UNE PARCELLE RUE DE LA BOULOIRE

Au nom de la commission de finances, Monsieur LAMARRE donne lecture au conseil du rapport suivant :

Dans le cadre de la réfection de la rue de la Bouloire, votre commission de travaux envisage d'élargir la voie entre les ponts de l'Aronde et de la rivière des Saules afin d'améliorer la sécurité piétonne dans ce secteur.

Aussi, il vous est proposé d'acquérir à l'euro symbolique un mètre de terrain de la propriété cadastrée section AB n° 155 entre les deux ponts cités précédemment appartenant aux conjoints BOCHAND.

En contrepartie, la municipalité prendra en charge tous les frais relatifs à cette transaction ainsi que la fourniture et la pose d'une clôture grillagée avec un portail de 3 mètres.

Nous vous demandons donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire ainsi que l'acte notarié.

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal,

Monsieur le Maire a réussi à obtenir les 5 signatures pour vendre à la commune un mètre de terrain afin de réaliser un accès avec passerelle pour piétons. Il est prévu une réunion publique le samedi 18 avril à 11 heures afin d'expliquer les travaux aux riverains.

✓ **BONS D'ACHAT AU MARCHE AUX FLEURS**

Au nom de la commission de finances, Madame CLEDIC donne lecture au conseil du rapport suivant :

Lors de la soirée de mise à l'honneur du 17 février dernier, huit personnes ayant effectué un effort particulier pour décorer leur maison à l'occasion des fêtes de fin d'année ont été récompensées.

Aussi votre commission animation souhaite leur attribuer un bon d'achat de 35 € pour le marché aux fleurs organisé par l'association des parents d'élèves le 17 mai prochain.

En contrepartie, nous vous proposons de verser une subvention de 280 € à l'association des parents d'élèves : la joie des tiots clairoisiens.

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

✓ **ANIMATION : LA FETE DES VIVACES**

La Fête des vivaces aura lieu le 19 avril prochain, aussi votre commission animation vous propose un prix de 7 € comprenant l'entrée et le car pour cette sortie.

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

✓ **MOTION CONTINENTAL**

Monsieur LUIRARD donne lecture au conseil du rapport suivant :

L'usine CONTINENTAL de Clairoix est le premier employeur privé de l'ARC comme de l'Oise.

Ce sont 1 130 salariés qui y travaillent ainsi qu'un nombre probablement équivalent d'emplois chez les différents sous-traitants.

Aujourd'hui, la direction du Groupe CONTINENTAL prend des positions que l'on peut qualifier de véritables actes de trahison :

o Trahison envers tous les membres du personnel qui, en février 2007, avaient été invités, par une lettre du Directeur à s'exprimer au sujet des horaires de travail, la question étant formulée en ces termes : « êtes-vous pour assurer l'avenir de Clairoix avec la mise en place du projet de 40 heures ? ». Le Directeur concluait en indiquant qu'il s'agissait de « permettre à notre usine d'envisager sereinement la perspective de Clairoix 2012 ».

o Trahison envers ces mêmes collaborateurs qui ont finalement consenti des sacrifices en matière de salaires et primes aux termes d'un accord conclu le 12 septembre 2007 entre des délégués syndicaux et la direction de l'établissement de Clairoix

o Trahison pour nos collectivités locales qui verraient, avec la cessation de l'activité de CONTINENTAL à Clairoix, la disparition de près de 2 500 emplois, soit dix années d'effort de notre intercommunalité pour accueillir de nouvelles activités, ainsi réduites à néant.

L'heure est donc à la mobilisation pour la poursuite de l'activité du site de Clairoix.

Vos élus ont, dès les annonces de la direction de CONTINENTAL, constitué un comité permanent comprenant les 15 maires des communes de l'agglomération ainsi qu'un comité de crise présidé par Monsieur MARINI, Sénateur-Maire de Compiègne - Président de l'ARC, avec à ses côtés Robert TERNACLE, Maire de Le Meux - Premier Vice-président de l'ARC, Michel FOUBERT, Premier Adjoint au Maire de Compiègne, membre du Bureau de l'ARC et Laurent PORTEBOIS, Maire de Clairoix, Vice-président de l'ARC, assistés de Jean-Guy HALLO, Directeur Général des Services de l'ARC.

Pour identifier les voies et moyens indispensables à la pérennisation de l'activité, l'ARC va s'attacher le concours d'un cabinet d'avocats international qui aura notamment pour mission :

- de vérifier la régularité de toutes les procédures mises en oeuvre par le groupe CONTINENTAL,
- de mettre en évidence les données économiques relatives à l'usine de Clairoix
- d'assister Monsieur le Président dans les contacts à prendre avec les représentants des groupes CONTINENTAL et SCHAEFFLER.

Nous devons être aux côtés de nos concitoyens salariés de CONTINENTAL dont il faut saluer le courage et le sens de l'intérêt général face à cette situation de crise. La reprise de la production est en effet de nature à conforter les chances pour le site de Clairoix de vaincre cette épreuve.

Le conseil municipal :

- renouvelle sa volonté de tout mettre en œuvre pour assurer la poursuite de l'activité de production de l'usine CONTINENTAL de Clairoix,
- donne mandat à Monsieur le Maire de prendre toute initiative en ce sens,
- s'engage à informer régulièrement les membres du comité d'établissement de l'usine sur les résultats des démarches entreprises ainsi que le conseil municipal.

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

Monsieur le Maire donne des informations : la réunion du comité de direction à Nice est reportée au 20 avril et l'action devant le Tribunal de Metz passe en délibéré le 21 avril.

Il remercie tous les élus de l'ARC, Conseillers Généraux et Régionaux qui ont fait pression pour faire changer la décision de CONTINENTAL.

La pétition comprendra à la fin de semaine 2 000 signatures.

Nous ne pouvons que souhaiter que ce phénomène ne s'amplifie pas car il faut aussi penser aux sous-traitants qui risquent d'avoir des grosses difficultés.

Monsieur LUIRARD ajoute que le plus dur sera de maîtriser les initiatives individuelles qui occasionnent des désordres.

Monsieur LEDRAPPIER ne peut cautionner les actes de vandalisme, tags dans l'usine, et la casse de l'outil de production.

Monsieur LUIRARD précise que la casse est effectuée le week-end par du personnel non maîtrisé qui ne constitue qu'une petite minorité.

Monsieur le Maire remarque qu'une telle entreprise ne peut reprendre le travail en quelques jours car il faut remettre en route toute une usine ; et les syndicats ont tout intérêt à pousser à la reprise pour gagner du temps.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire a fait une note aux riverains du quartier Bel Air et Marcel Bagnaudez sur les travaux de ERDF et sur le projet portant sur le terrain jouxtant le collège de Margny.
- Invitation à une réunion publique le 29 avril 2009 à 19 heures.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur François FERRIEUX, Conseiller Général, qui intervient sur le problème CONTINENTAL.